



Présidente de la Métropole

Décision n° 20/354/D

■ Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Association RETIS (le Réseau Français des Technopôles, Pépinières et Incubateurs) pour les Technopôles Marseille Provence et l'Arbois et paiement de la cotisation 2020

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, suite à l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020, prend la décision suivante :

Le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert et le Technopôle l'Arbois sont des membres fondateurs du réseau "RETIS", qui regroupe depuis plus de 20 ans l'ensemble des acteurs français composant la chaîne de valeur de l'innovation : 32 Incubateurs, 28 Centres Européens d'Entreprises et d'Innovation, 5 Pôles de compétitivité et 43 Technopôles.

Les objectifs du réseau RETIS, matérialisés au travers de l'association loi 1901 éponyme, sont :

- D'accompagner et mobiliser ses membres au profit du partage des bonnes pratiques en matière d'accompagnement des entreprises innovantes.
- D'être force de proposition auprès des Ministères pour faire valoir les attentes des acteurs des politiques locales d'innovation et de développement économique.
- De professionnaliser les membres du réseau, par le biais de formation de leurs équipes d'accompagnants.
- De mobiliser l'expertise de ses membres et de ses salariés pour répondre à des missions d'accompagnement des politiques publiques locales.
- De porter le label "Technopôle" en France et de procéder à leur certification sur les territoires.

La Métropole Aix-Marseille-Provence, désormais pilote du développement stratégique du Technopôle Marseille-Provence à Château-Gombert et du Technopôle de l'Arbois, dans leur dimension entrepreneuriale et technopolitaine, bénéficie, en tant que membre adhérent de l'association RETIS, d'un réseau d'experts sur les politiques publiques de soutien à l'innovation et d'un soutien au rayonnement du territoire métropolitain et de ses initiatives au niveau national.

Signé le 29 Mai 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juin 2020

Compte tenu de l'objet et des objectifs de l'association RETIS, la Métropole Aix-Marseille-Provence a donc décidé d'adhérer à cette association par délibération n°ECO 002-843/16/CM du Conseil de la Métropole du 19 septembre 2016 et de renouveler son adhésion pour les années suivantes.

Dans ce cadre, il est aujourd'hui proposé de renouveler cette adhésion pour l'année 2020 et d'approuver le paiement de la cotisation afférente, d'un montant de 2 200 euros.

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° ECO 002-843/16/CM du Conseil de la Métropole du 19 septembre 2016 portant adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association RETIS-le Réseau Français des Technopôles, Pépinières et incubateurs et paiement de la cotisation 2016 ;
- La délibération n° ECO 022-1919/17/BM du Bureau de la Métropole du 18 mai 2017 portant renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association RETIS (le Réseau Français des Technopôles, Pépinières et Incubateurs) et paiement de la cotisation 2017 ;
- La délibération n°ECO 012-3896/17/BM du Bureau de la Métropole du 28 juin 2018 portant renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille Provence à l'association RETIS et paiement de la cotisation 2018 ;

Considérant

- Que l'association RETIS, réseau d'experts sur les politiques publiques de soutien à l'innovation, constitue un soutien au rayonnement du territoire métropolitain et de ses initiatives au niveau national ;
- Que compte tenu de l'intérêt que présente l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à cette association pour ses 2 Technopôles (Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert et le Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée), il convient de renouveler cette adhésion pour l'année 2020 et d'approuver le montant de la cotisation correspondant ;

Décide

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement des adhésions de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Association RETIS au titre des Technopôles Marseille Provence à Château-Gombert et Arbois Méditerranée ainsi que le paiement de la cotisation 2020 d'un montant de 4 400 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2020 de la Métropole d'Aix-Marseille Provence - Sous Politique B370 - chapitre 011 - nature 6281 - Fonction 67 (pour le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert) et au budget du Conseil de territoire du Pays d'Aix Chapitre 011 – Fonction 61 –Nature 6281 (pour le Technopôle de l'environnement Arbois Méditerranée).

Fait à Marseille, le 29 mai 2020

Martine VASSAL

Signé le 29 Mai 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juin 2020